

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le compte administratif 2017 du budget principal qui fait apparaître un excédent en fonctionnement de 99 817,96 € et un déficit en investissement de 144 375,39 €, soit un déficit global de 44 557.43 € ;
- D'affecter le résultat du compte administratif, soit 99 817,96 € à la section d'investissement du budget principal ;
- D'adopter les taux suivants pour 2018 (inchangés) : TH : 15,34 ; TFB : 17,31 ; TFNB : 79,25 ;
- D'approuver le budget principal 2018 : en section de fonctionnement : 725 082 € et en section d'investissement : 330 567 € ;
- D'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe eau qui fait apparaître un excédent en exploitation de 151 084,47 € et un excédent en investissement de 85 338,71 € soit un excédent global de 236 423,18 € ;
- D'affecter le résultat du budget annexe eau, soit 151 084,47 € à l'excédent reporté du budget annexe eau ;
- D'approuver le budget annexe eau 2018 : en section de fonctionnement : 193 017 € et en section d'investissement : 274 356 € ;
- De déclarer qu'il y a concordance entre les comptes de gestion du receveur (budget principal et budget annexe) et les comptes administratifs ;
- De répartir le montant des fêtes et cérémonies pour l'année 2018 soit en totalité 14 000 € ;
- D'accorder 1 500 € (part communautaire) à l'association « Les Plongeurs Masqués » ; 300 € à l'association des donneurs de sang de Boust en environs ; 500 € à l'association des « Pêcheurs du Weiherchen » et 300 € à l'association « Rencontre Loisirs Boust » ;
- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes, pour lequel le Département de la Moselle sera coordonnateur, et la convention correspondante se rapportant à la « Défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.) – Contrôle des poteaux d'incendie », le CM autorise le lancement des consultations et autorise monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- D'accepter le versement de 16,50 € d'EDF se rapportant au trop payé pour l'appartement situé 19 Chemin d'Usselskirch ;
- De faire réaliser des travaux de rénovation dans le logement situé au-dessus de la mairie. Le montant total des travaux est estimé à 18 078 € TTC.